

ATTESTATION

Chancia

Charchilla

Châtel de Joux

Coyron

Crenans

Etival

Jeurre

Lavancia-Epercy

Lect-Voglans

Les Crozets

Maisod

Martigna

Meussia

Moirans-en-Montagne

Montcusel

Vaux-les-Saint-Claude

Villard d'Héria

Je soussigné, Serge LACROIX, Maire de la commune de Moirans-en-Montagne, atteste que les parcelles cadastrées section AM n°56 et AM n°78 ne sont pas comprises dans un site Natura 2000.

Pour faire valoir ce que de droit.

Moirans-en-Montagne, le 1^{er} juin 2017.

Le Maire
Serge LACROIX

